

Conseil communal de Rolle

Rapport de la commission chargée d'étudier le Préavis municipal 2021 – 2026 no 20 (Demande de crédit relative à la construction d'une halle de stockage)

La commission composée de :

Mme BECK Anne

M. BRANDSMA Paul, président

M. CAPRIATI Claudio

M. CELESCHI Gianpaolo

M. GABEREL Gary (absent les deux fois)

M. ROLAND Jean-Pierre, rapporteur

M. ROSSET Philippe

s'est réunie une première fois le 8 février 2022 en présence de M. Loic HALDIMANN, municipal et de M. Serge GAMBARASI, responsable technique a.i.. Nous les remercions de leur disponibilité ainsi que d'avoir répondu à toutes nos questions. La commission s'est à nouveau réunie le 17 mars 2022, seule cette fois.

Le projet concerne, dans un premier temps la construction d'une halle non-chauffée. Les matériaux principaux utilisés seront le béton, le bois et le polycarbonate. Elle sera équipée des panneaux photovoltaïques qui alimenteront le futur bâtiment de la voirie et permettront la recharge des véhicules électriques de la commune. La halle permettra de stocker les véhicules communaux ainsi que divers types de matériel.

Selon la Municipalité, ce projet permettra de libérer le site de la halle actuelle afin de permettre la réalisation d'autres projets à cet endroit. Elle nous a également indiqué que le volume de la nouvelle halle correspond à celui de l'actuelle, sise chemin de la plage. Il est précisé que le reste du projet sera réalisé une fois l'ancien abattoir démoli. A ce moment, toute la voirie et la sécurité publique seront réunis au même endroit. Dans la halle est également prévu un WC. En revanche, il n'est pas prévu de chauffer la halle. Dans un premier temps, l'accès à la déchetterie sera maintenu en l'état. Ultérieurement, il pourra être modifié selon les besoins.

La commission pose la question de savoir pourquoi tout le bâtiment n'est pas prévu 100% en bois, sans béton. La municipalité répond que ce ne serait pas possible à cause d'éventuels chocs de véhicules contre les parois lors de manœuvres à l'intérieur du bâtiment et l'impossibilité de réparer les éventuels dégâts.

À la suite de cette information, la commission se demande également s'il ne serait pas possible de remplacer le béton armé (très polluant) du bâtiment par du béton propre (armé différemment) et

plus écologique. Une partie de la commission n'est pas satisfaite par la réponse de ne pas retenir une construction « tout bois ». En outre, des aides d'état sont possibles pour le tout en bois.

Le silo de sel est prévu en matière bois car il est le plus approprié pour le stockage du sel. Etant donné que le camion qui livre le sel est très lourd, le nouveau dallage risque de ne pas supporter la charge. La solution envisagée est de se faire livrer par un camion de petite taille tous les deux ans en lieu et place d'un gros camion tous les quatre ans.

A l'avis de la commission, la facture de l'architecte semble très élevée (CHF 88,000) pour un simple suivi et coordination des travaux compte-tenu de la relative simplicité de la construction. Afin de réduire les coûts, la commission se pose la question de savoir si le suivi du chantier ne pourrait être effectué en interne, par un employé communal ou éventuellement par un ingénieur externe, en général moins cher qu'un architecte.

La municipalité confirme qu'elle a procédé à un appel d'offres publique conforme à la loi et qu'elle a retenu l'offre la moins chère. Le choix a été arrêté l'automne passé.

La route actuelle de la déchetterie sera utilisée pendant les travaux par les camions et par les usagers de la déchetterie.

La commission souhaite que les panneaux solaires produisent de l'électricité le jour, stockée et transformée en hydrogène la nuit.

Comme remarque finale, la commission estime le prix du bâtiment très élevé.

La commission propose l'**amendement** suivant :

Remplacer l'architecte chargé du contrôle et du suivi de la réalisation des travaux par un ingénieur externe pour autant que la prestation soit de même qualité et le prix moins élevé.

Les conclusions du rapport amendé sont acceptées à l'unanimité des membres présents de la commission.

CONCLUSION

En conclusion, la Commission vous invite, à l'unanimité des personnes présentes, à prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Rolle

vu le Préavis municipal 2021 – 2026 / no 20,

entendu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1 – adopte le Préavis municipal 2021 – 2026 no 20 amendé relatif à l'aménagement d'une halle de stockage,

2 – autorise la Municipalité à construire une halle de stockage sur la parcelle no 372 de la déchetterie et d'imputer ce montant au compte 3540.503025 (Bâtiments et constructions – Constructions halle voirie),

3 - octroie à la Municipalité un crédit de CHF 1,466,000 pour le financement des travaux,

4 – autorise la Municipalité à emprunter la somme de CHF 1,466,000 auprès de l'établissement bancaire qui aura offert les conditions financières les plus avantageuses,

5 – autorise la Municipalité à amortir cet investissement sur une durée de 30 ans,

Rolle le 21 avril 2022

Au nom de la commission

Le Président

Paul BRANDSMA

Le rapporteur

Jean-Pierre ROLAND

